

**Sœurs de la Croix  
De Chavanod  
Délégation Congo-Cameroun  
B.P 1276 B1 Brazzaville  
Congo**

**Décharge**

Je soussignée, Sœur Rosine TEHNA, Supérieure des sœurs de la Croix au Congo et au Cameroun, reconnais avoir reçu des mains de Mademoiselle Alice STADLER, la somme de 2200 Euros, soit un montant de 1.430.000 FCFA, pour l'installation de l'outil informatique à Makoua, au Congo Brazzaville.

En foi de quoi, la présente décharge est établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Brazzaville ce 04 Août 2011

Supérieure Régionale  
Sœur Rosine TEHNA

